



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****188^e session**

Genève, 14-16 novembre 2022

Point 4.7.3 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 :**Examen de projets d'amendements à des Règlements ONU existants,
soumis par le GRSG****Proposition de complément 10 à la série 01 d'amendements
au Règlement ONU n° 43 (Vitrages de sécurité)****Communication du Groupe de travail des dispositions générales
de sécurité***

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa 123^e session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/102, par. 12), est fondé sur les documents ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2022/3 et ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2022/4, qui n'ont pas été modifiés. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de novembre 2022.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2022 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



« 2.5 “Vitrage à feuilles verre plastique”,

un vitrage, autre qu’un vitrage de sécurité recouvert de matière plastique tel que défini au paragraphe 2.4, constitué d’une feuille de verre et d’une ou plusieurs feuilles de plastique, dont la feuille intérieure est en plastique. ».

Paragraphe 8.2.1.2, lire :

« 8.2.1.2 Les vitrages en plastique doivent être soumis aux essais énumérés dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de l’essai d’abrasion, le demandeur a le choix entre l’essai Taber et la série des trois essais suivants : essai sur poste de lavage automobile, essai avec ruissellement de sable et essai avec essuie-glace :

Essai	Pare-brise		Vitrages en plastique autres que les pare-brise						
	Plastiques rigides	Plastiques rigides feuilletés	Plastiques rigides		Plastiques rigides feuilletés		Vitrage multiple		
	Véhicules à moteur		Véhicules à moteur	Remorques et véhicules inoccupés	Véhicules à moteur	Remorques et véhicules inoccupés	Véhicules à moteur	Remorques et véhicules inoccupés	Plastiques souples
Élasticité	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12	A3/12
Billes de 227 g	A17/5	A19/5.2	A14/5	A14/5	A18/5	A18/5	A16/5	A16/5	A15/4
Billes de 2 260 g	–	A19/5.1							
Comportement au choc de la tête ¹	A17/4	A19/4	A14/4	–	A18/4	–	A16/4	–	–
Transmission de la lumière ²	A3/9.1	A3/9.1	A3/9.1	–	A3/9.1	–	A3/9.1	–	A3/9.1
Distorsion optique	A3/9.2	A3/9.2	–	–	–	–	–	–	–
Image secondaire	A3/9.3	A3/9.3	–	–	–	–	–	–	–
Résistance au feu	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10	A3/10
Résistance aux agents chimiques	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11	A3/11.2.1
Abrasion ³	A17/6.1	A19/6.1	A14/6.1	–	A18/6.1	–	A16/6.1	–	–
Agents atmosphériques	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4	A3/6.4
Humidité	A17/6.4	A19/6.4	A14/6.4	A14/6.4	A18/6.4	A18/6.4	A16/6.4	A16/6.4	–
Incisions croisées ²	A3/13	A3/13	A3/13	–	A3/13	–	A3/13	–	–
Hautes températures	–	A3/5	–	–	A3/5	–	–	–	–
Résistance au rayonnement	–	A3/6	–	–	A3/6	–	–	–	–
Résistance aux changements de température	–	A3/8	–	–	–	–	–	–	–

¹ Les prescriptions d’essai dépendent de l’emplacement du vitrage dans le véhicule.

² Seulement si le vitrage est destiné à un emplacement nécessaire à la vision du conducteur.

³ Soit l’essai Taber, soit la série des trois essais suivants : essai sur poste de lavage automobile, essai avec ruissellement de sable et essai avec essuie-glace. ».